

## **Covid 19 - TPE, artisans, commerçants, comment le numérique peut-il vous aider à maintenir votre activité économique pendant la crise sanitaire ?**

Les ventes réalisées en retrait de commande (click & collect) par les commerces fermés administrativement, ne seront pas prises en compte dans le calcul de l'aide au titre du fonds de solidarité, ce n'est que du bonus.

Par où commencer ?



### **Mettez à jour vos informations pour assurer votre visibilité**

1. Vérifiez votre présence en ligne en cherchant votre entreprise dans un moteur de recherche.
2. Assurez-vous que vos informations de contact (téléphone, email, réseaux sociaux...) sont à jour.
3. Informez vos clients des éventuels changements : horaires, conditions d'accueil et de vente.
4. Soyez présents sur différents sites : les moteurs de recherche (Google, Qwant, Bing, Pages jaunes ou autres) et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.), mais aussi sur le site de votre collectivité locale, de votre fédération professionnelle, les annuaires sectoriels ou encore le site de l'association locale de commerçants.



### **Gardez le contact avec vos clients et faites connaître l'évolution de votre offre**

1. Animez votre présence sur les réseaux sociaux en publiant régulièrement et en partageant des contenus, des photos, des offres promotionnelles... Pour cela un smartphone, une tablette ou un ordinateur suffisent.
2. Tenez informés vos clients sur vos produits ou sur d'éventuelles nouveautés, réductions en leur envoyant un courriel, un sms ou grâce à la rédaction d'une lettre d'information.